CANDELA INVEST

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 13 juin 2026 à 10 heures au siège social, Avenue du Lycée Français 8/26 à 1180 BRUXELLES, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
2. Lecture des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice,

Projet de résolution : l'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affecte la perte au report à nouveau.

4. Approbation des comptes consolidés,

Projet de résolution : l'assemblée approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5. Décharge aux Administrateurs,

Projet de résolution : par un vote spécial et individuel, l'assemblée donne décharge à chaque Administrateur pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6. Décharge au Commissaire,

Projet de résolution : l'assemblée donne décharge au Commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires doivent bloquer leurs actions au plus tard le 10 juin 2026 et seront admis sur présentation du certificat de blocage. Les actionnaires ont le droit de poser des questions écrites aux Administrateurs et/ou au Commissaire : celles-ci doivent parvenir à la Société au plus tard le 10 juin 2026 par courrier ou e-mail (cj@vlux.com). Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire détenant procuration ou obtenir un formulaire de vote par correspondance sur simple demande : ce dernier doit parvenir à la Société au plus tard le 7 juin 2026 par courrier ou e-mail (cj@vlux.com). Les documents destinés à être présentés à l'assemblée pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.candelainvest.com).